COMMUNE DE **BELFAUX**

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 11 MARS 2014

BELINFO

WWW.BELFAUX.CH

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 11 MARS 2014

Conformément à l'article 13, alinéa 2, lit a, du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le caractère de ce procès-verbal est provisoire jusqu'à son approbation par le Conseil général.

Les délibérations sont présidées par M. Alain Carrupt.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et du Conseil communal, aux auditrices et auditeurs et plus particulièrement à M. Christian Ducotterd, député et syndic de Grolley, qui présentera le projet routier Givisiez-Belfaux-Pensier.

Comme le Président l'avait mentionné lors de la dernière séance, le bureau du Conseil général et le Conseil communal se sont rencontrés le 4 novembre 2013. Ils ont tenu une séance d'échanges informels et ont décidé ensemble d'une séance d'information lors de la première séance du Conseil général, en début d'année, sur les principaux dossiers qui seront traités par les commissions d'aménagement, de l'énergie et de l'environnement et éventuellement d'autres commissions, et d'envisager pour les dossiers les plus importants, et dans la mesure du possible, une information et une discussion préalable avant décision au Conseil général. Ces décisions qui ont été prises lors de cette rencontre se sont concrétisées ce soir et le Président tient à remercier bien sincèrement le Conseil communal.

Le Président adresse ses souhaits de bienvenue à M. Antoine Ruff, représentant de la presse.

Le Président excuse l'absence de MM. Frédéric Brülhart, membre du bureau, PDC Futuro, M. Christophe Thode, PDC Futuro, et M. Samuel Fasel, PS-PCS-Ouvertures.

Il ressort de l'appel nominal, auquel a procédé Mme Fabienne Aeby, secrétaire, que 27 membres du Conseil général participent à la séance de ce jour.

Le Président rappelle que la convocation à la séance du jour a été adressée par pli personnel avec le message relatif à l'ordre du jour, 20 jours avant la séance de ce jour, conformément à l'article 30 du règlement du Conseil général, ainsi que par l'insertion dans le flash d'information de mars 2014, distribué à tous les ménages.

Le Président ouvre la discussion générale à propos du mode de convocation de la séance.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale relative au mode de convocation.

Le Président signale aux membres du législatif que les débats de la séance seront enregistrés et leur demande de remettre à la secrétaire les interventions écrites qu'ils développeront au mais également par courrier électronique afin de faciliter le travail de rédaction du procès-verbal.

Le quorum étant atteint, le Conseil général peut valablement délibérer.

1. Procès-verbal de la séance du 3 décembre 2013

Suite au procès-verbal de la séance du 24 septembre 2013, lors de la séance du 3 décembre 2013, la possibilité avait été laissée de transmettre des compléments ou des éléments au procès-verbal du 24 septembre 2013, ceci jusqu'au 31 décembre 2013. Aucun élément n'a été transmis au secrétariat.

Le Président ouvre la discussion générale à propos du procès-verbal de la séance du Conseil général du 3 décembre 2013 dont un exemplaire a été adressé aux membres du législatif avec la convocation de la séance de ce jour et dont le texte figure sur le site Internet de la commune.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale.

Au vote, le procès-verbal de la séance du Conseil général du 3 décembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

Le Président propose une modification de l'ordre des débats. M. Christian Ducotterd étant invité ce soir pour une présentation, le point 4 « Route de contournement présentation » peut être traité avant le point 2.

La parole n'étant pas demandée, la modification de l'ordre des débats est donc acceptée.

M. le Syndic informe le Conseil général qu'une conférence de presse traitant de ce sujet a eu lieu ce matin à l'administration communale et que la presse a déjà diffusé une partie des documents. Il donne la parole à M. Christian Ducotterd afin d'informer le Conseil général sur ce projet.

Le Président indique qu'à la fin de la présentation, le bureau du Conseil général proposera une résolution concernant ce projet routier.

4. Route de contournement : présentation

M. Christian Ducotterd, député, fait la présentation qui est jointe en annexe au procès- verbal.

M. François Gendre propose, pour récolter un maximum de signatures pour la pétition, de se tenir vers le passage à niveau TPF, à Belfaux, et de distribuer des listes non seulement aux fribourgeois mais à tous les transitaires qui sont bloqués de longs moments devant les barrières. M. François Gendre se dit volontaire.

Mme Andrea Felder demande si des mesures écologiques ont été prévues, ce projet ayant une certaine emprise, en particulier sur les terrains agricoles?

M. Ducotterd répond qu'aujourd'hui la réflexion n'a pas été dans ces détails. La DIAF doit se pencher là-dessus, mais ce qu'il faut savoir c'est que dans les 17 critères de pondération, on a tenu compte des points écologiques. Le Canton devra adapter la législation en tenant compte de ces éléments.

Au niveau des terrains agricoles, une partie du tracé est déjà existante, le gabarit sera augmenté. L'impact principal est vraiment sur le contournement de Belfaux. Il faut se rendre compte que le contournement de Belfaux est celui qui se fera de toute façon, enfin on l'espère. Ce sera aux ingénieurs de proposer des solutions par rapport aux terrains existants.

M. Jean-Marc Bertschy déclare qu'une bonne partie du projet se situe sur des terrains agricoles, est-ce que l'acquisition de ces terrains ne sera pas une source de problèmes, l'expropriation ?

M. Ducotterd répond qu'il espère qu'une solution sera trouvée. L'Etat a sûrement pensé à des compensations ou des remaniements afin de ne pas couper les parcelles dans tous les sens. Faire la route est la seule alternative.

Mme Rose-Marie Probst indique qu'à l'époque, quand le projet de contournement avait été présenté, cette partie-là de la zone agricole qui se trouve vers les Marteres, avait été prévue en tranchée couverte.

M. Ducotterd indique qu'il apprend maintenant qu'elle avait été prévue en tranchée couverte. Il ne dit pas que ça ne sera pas en tranchée couverte mais il a aussi précisé qu'il fallait utiliser la dénivellation du terrain pour couvrir une partie pour pouvoir passer avec le bétail et les machines. Une partie peut, peut-être, être faite en tranchée couverte. Pour l'instant, il s'agit juste d'un schéma. La commune pourrait demander que ce soit fait ainsi. C'est vrai qu'il faudra le demander au moment venu. S'il y a trop de contraintes, il y a le risque que rien ne se passe. Lorsque les études seront faites, la Commune devra demander une solution pour cet endroit.

Mme Probst explique qu'elle parle surtout de la zone au-dessus du terrain de football.

M. Ducotterd répond qu'il n'y a aucune chance d'avoir ce tronçon en tranchée couverte car les coûts seraient tellement démesurés qu'il n'y aurait aucune chance que le contournement se fasse, mais c'est son appréciation personnelle.

Mme Probst rejoint les propos de Mme Felder car le vallon de la Sonnaz fait partie des terrains de protection de la nature. Une réflexion doit être faite pour sauvegarder ces paysages et ces terres agricoles.

M. Ducotterd entend les propositions et en tant qu'agriculteur il se rend compte de l'importance des terres agricoles, mais il faut aussi que le projet soit réalisable à la fin. Il faut faire des choix à un certain moment.

M. François Gendre déclare que, à son avis, se focaliser d'entrée sur les détails d'exécution est la bonne manière pour faire capoter le projet. Juste un exemple de belle réalisation, c'est le contournement de Bulle où en fait les problèmes étaient sûrement aussi importants qu'ici mais le résultat est là. Il ne pense pas qu'il faille se focaliser sur l'emplacement d'un poulailler ou d'une maison. Il faut une idée générale et la développer devant le conseil car on n'aura aucune chance si chacun vient avec son petit détail personnel.

M. Dominique Schaller rappelle que la commune est en train de réviser son PAL. Il pense qu'il serait important, maintenant que ce projet est lancé, de mentionner dans le PAL le tracé.

M. le Syndic répond que ce tracé figure depuis très longtemps au plan directeur des circulations mais également au plan de l'agglomération.

M. Jean-Marc Bertschy indique que le groupe PS-PCS-Ouvertures félicite le comité de pilotage du projet routier Givisiez-Belfaux-Pensier pour sa mise en place et toutes les démarches réalisées jusqu'à présent. Il est cependant d'avis que le Conseil communal et le Conseil général devraient s'engager formellement auprès du canton parallèlement au groupe de pilotage pour que cette route se fasse et non pas se borner à « courir derrière » et n'attendre que les « monts et merveilles » du groupe de pilotage.

Le bureau du Conseil général et le Conseil communal en prennent acte.

Le Président soumet au Conseil général le projet de résolution qui émane du bureau du Conseil général dont le contenu est le suivant :

Réuni en assemblée ordinaire le 11 mars 2014, le Conseil Général de Belfaux a pris connaissance avec intérêt du projet de route de contournement de Belfaux-Givisiez - Pensier. Ainsi que de la nomination d'un groupe de pilotage.

Il salue cette initiative et lui apporte son soutien. Il relève en particulier et avec satisfaction :

- Le caractère « interpartis » et « intercommunal » du groupe de pilotage du projet ;
- la participation active de la commune de Belfaux à ce groupe de pilotage, notamment par la co-présidence assurée par Monsieur le Syndic ;
- l'engagement actif des autorités et des député-es des communes concernées en faveur de ce projet

Il demande au Conseil communal de Belfaux :

- de déclarer ce projet prioritaire pour la législature en cours et les législatures suivantes, jusqu'à sa réalisation ;
- de tout mettre en œuvre, de concert avec les autres communes concernées, pour faire aboutir ce dossier dans les meilleurs délais ;
- d'informer régulièrement le Conseil général de l'avancement du projet.

Il attend du Conseil d'Etat et du Parlement fribourgeois :

- la prise en compte de la situation extrêmement difficile engendrée par la traversée de Belfaux ; situation aggravée par la présence de plusieurs passages à niveau et l'augmentation du trafic ferroviaire due à l'introduction du RER sur les lignes Fribourg-Payerne et Fribourg-Morat. Sans oublier la forte croissance des constructions dans les communes situées en amont de Belfaux qui génèrent une augmentation de trafic très conséquente.
- un soutien à ce projet qui amène une vision et des solutions globales pour toute une région ;
- des décisions rapides et positives.

Le Président ouvre la discussion générale à propos de cette résolution.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale et soumet au vote la résolution.

La résolution est acceptée par 23 oui, 2 non, 2 abstentions.

Le Président rappelle qu'une pétition est à disposition pour tous ceux qui soutiennent ce projet. Il remercie M. Ducotterd pour son engagement et la présentation de ce soir.

2. Informations du Conseil général

Le Président informe le Conseil général que le bureau n'a aucune information à transmettre.

Informations du Conseil communal

Le Président donne la parole au Conseil communal pour informer les membres du Conseil général sur différents objets de son administration.

M. le Syndic répond à M. Bertschy concernant son intervention sur le fait que le Conseil communal fasse cavalier seul pour intervenir auprès du Canton. Il pense que ce n'est pas judicieux car c'est diviser les forces pour ne pas aboutir. La machine est lancée, il faut que tout le monde s'unisse derrière ce projet. L'avantage de ce projet c'est qu'il relie toute une région, environ 15'000 habitants. Il lance un appel à tout le monde afin que chacun récolte des signatures. Le Conseil communal s'engage à faire le nécessaire pour garder tout l'élan à ce projet le plus longtemps possible.

BATIMENTS

Mme Rose-Marie Probst explique l'adaptation de l'ancien bâtiment de la Banque Raiffeisen pour accueillir l'administration communale

Les travaux sont quasiment terminés, installations et éléments de décoration mis en place, quelques finitions ou améliorations sont encore en cours. Ils ont été réalisés sous la houlette de M. Philippe Cotting, architecte, habitant la commune, qui a géré ce chantier de main de maître. Pour les citoyens qui s'y sont déjà rendus, ils ont pu constater les changements : l'accueil n'est plus celui fermé et sécurisé d'un guichet de banque mais bien celui qui doit correspondre à l'accueil d'une administration communale, ouvert, aéré et pourquoi ne pas le dire chaleureux.

Après 3 mois de travail dans leur nouvel environnement, les employés de l'administration sont amplement satisfaits du changement, ainsi que les collègues du Conseil communal.

Concernant ce bâtiment, le travail ne s'arrêtera pas là et une réflexion devra être engagée pour améliorer les valeurs énergétiques de ce bâtiment datant des années 1970 : l'isolation périphérique et le changement des fenêtres.

Concernant la transformation de l'ancienne administration communale en locaux pour les services de l'école, Mme Probst indique que le projet est en voie de réalisation. Le Conseil communal, à l'heure actuelle, a attribué tous les mandats aux artisans qui vont œuvrer à cette adaptation et les travaux vont démarrer sous peu.

Un crédit d'investissement de CHF 32'000.- a été accepté lors de la dernière séance du Conseil général. Sur ce chantier, il s'agit de travaux de transformation et parfois, des situations inattendues se révèlent. A ce stade, le crédit sera légèrement dépassé. Les dépenses seront concentrées mais les modifications nécessaires concernant le domaine de l'électricité notamment sont plus importantes que prévues. Des informations plus précises seront bien sûr communiquées lors d'une prochaine séance.

En tous les cas, tout est mis en œuvre pour que les locaux répondent aux attentes du milieu des enseignants et qu'ils puissent être mis à disposition de ceux-ci dans les meilleurs délais. La surveillance du chantier sera assurée par M. Jean-Pierre Barras, concierge.

CONSEIL COMMUNAL

M. le Syndic s'adresse à M. Dominique Corpataux en lui déclarant que c'est avec beaucoup de regret que le Conseil communal a pris connaissance de sa lettre de démission, ceci en date du 24 février 2014. Il cite :

« Les raisons qui m'ont forcé à prendre cette décision sont uniquement professionnelles. En effet, la lourde fonction de Conseiller communal n'est que difficilement conciliable avec ma fonction de cadre supérieur à plein temps. Malgré les mesures organisationnelles prises dans mon entreprise, je constate que je ne peux me libérer de tâches complexes en périodes critiques pour l'entreprise et que ceci demande un engagement important, pas conciliable avec les tâches de conseiller.

Sachez que j'ai beaucoup apprécié de travailler en collège avec vous tous. Je regrette de devoir prendre cette décision, car cette fonction est enrichissante et passionnante. J'assurerai bien entendu une transition optimale envers mon successeur et resterai volontiers à disposition ultérieurement pour toutes questions relatives à mon dicastère. »

Ceci fait dire à M. le Syndic que le système atteint parfois ses limites. Son remplacement ne sera pas sans souci pour lui. Le Conseil communal et la commune perdent un conseiller communal mais en contrepartie il reste l'ami avec qui, il a toujours fait bon travailler, sans exception.

Ce soir, M. le Syndic s'arrête là mais le Conseil communal se réjouit par avance de partager avec lui, prochainement, un « après conseil communal » afin de lui témoigner sa gratitude. En attendant, il lui souhaite un avenir plein de succès.

Le Président, au nom du Conseil général, adresse ses remerciements à M. Dominique Corpataux et relève que ça n'a pas dû être un choix facile. En son nom personnel, il le remercie pour la bonne collaboration et lui souhaite plein succès pour son avenir professionnel.

M. le Syndic déclare que : « *qui dit démission dit remplacement* ». Pour information, le premier des viennent-ensuite était M. Giovanni Vona qui a refusé son élection. Le prochain des viennent-ensuite est M. Gabriel Litzistorf. M. le Syndic lui demande si le Conseil général peut l'applaudir ?

M. Gabriel Litzistorf déclare que c'est dur de prendre une décision, comme ça, en cours de législature mais il accepte l'élection.

Le Président clôt la discussion générale relative aux informations du Conseil communal.

3. Commissions : informations des présidents sur les travaux pour 2014

COMMISSION D'AMENAGEMENT

M. le Syndic informe que la commission d'aménagement est en standby depuis que le dossier du PAL a été déposé au Canton pour examen préalable en raison de la votation sur la modification de la LAT, ce qui oblige le Canton à réviser son plan directeur. Un moratoire est en place pour une durée de 5 ans. Cela signifie, en tout cas en théorie, que le Canton ne va pas pouvoir approuver quoi que ce soit d'ici l'horizon 2020-2021.

Néanmoins, le Conseil communal a pris contact avec l'AEC et a rencontré M. Gountanis afin de lui poser la question si des rocades entre une zone d'activité et une zone à bâtir étaient envisageables, ceci dans le but de permettre à la commune de ne pas être stoppée en termes de développement ces prochaines années. En effet, actuellement il n'y a pratiquement plus un m^2 à construire sur le territoire de Belfaux. Sur le principe, ce serait possible puisqu'il n'y a pas d'augmentation de la zone à bâtir. La commission d'aménagement devra examiner cette possibilité. Si ça se concrétise, il faudra se déterminer dans quelle direction va cette désaffectation de la zone artisanale située en direction de Formangueires et où elle pourrait être affectée. Il y a 2 ou 3 variantes possibles.

Mais avant de faire cette analyse, il va falloir attendre les modalités d'application de la LAT. De ce fait, dans les 2 à 3 prochains mois, la commission d'aménagement ne va pas siéger. Selon les modalités d'application de la LAT, cela nécessitera le dépôt d'un dossier d'enquête complémentaire en parallèle à celui du PAL déposé l'année passée.

M. Dominique Schaller demande quand on parle de rocade, c'est de la zone industrielle contre de la zone à bâtir ?

M. le Syndic répond que dans le questionnaire à la population en début de révision du PAL, 2 propriétaires ayant des terrains classés en zone d'activité ont demandé à retourner à la zone agricole. Ce qui a été accepté en tout cas en examen préalable. Cette désaffectation, sur le principe, donnerait droit à la commune à une mise en zone. On peut comprendre ceci assez facilement car le Canton doit « geler » ces mises en zone. A l'intérieur d'une commune, si vous compensez ça devrait être possible. Il faut voir les modalités d'application de la LAT. On nous les a promises pour fin juin. On pourrait avoir une bonne surprise car Belfaux fait partie d'un périmètre du plan régional d'agglomération. Des faveurs pourraient être accordées à ce genre de plan d'aménagement régional. Il paraît logique que l'on permette au centre de se densifier sachant que les communes à l'extérieur de l'agglomération ont certainement des terrains qui pourraient être bâtis en 2ème couronne et générer du trafic alors que le développement à l'intérieur serait bloqué. Ça irait à contresens de ce que veut la loi.

M. Dominique Schaller rend attentif le Conseil communal et la commission d'aménagement des soucis qui ont été exprimés plusieurs fois par le Conseil général et la commission des finances, à savoir la nécessité pour la commune de Belfaux de trouver des revenus et de voir si éventuellement la désaffectation de la zone industrielle en zone à bâtir est intéressante ou inintéressante.

Mme Andrea Felder demande la surface des terrains à désaffecter ?

M. le Syndic répond que ça représente environ 15'000 m^2.

COMMISSION DES ROUTES

M. Dominique Corpataux présente le projet Valtraloc "Mouton - Carrefour d'Autafond".

Thèmes

- Présentation technique du projet par tronçons
- Coûts
- Giratoire au carrefour d'Autafond: participation de tiers
- Echéancier

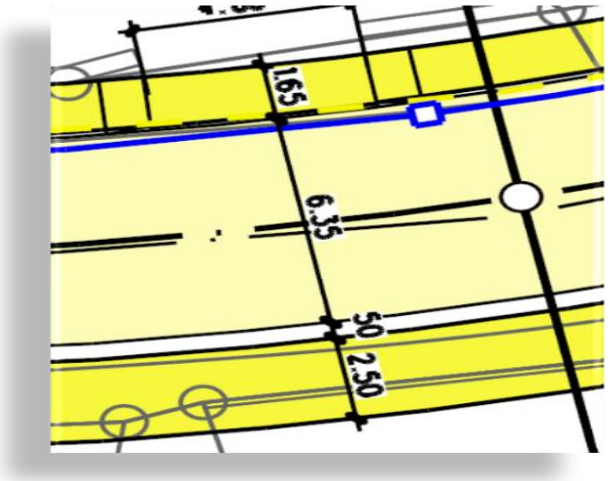

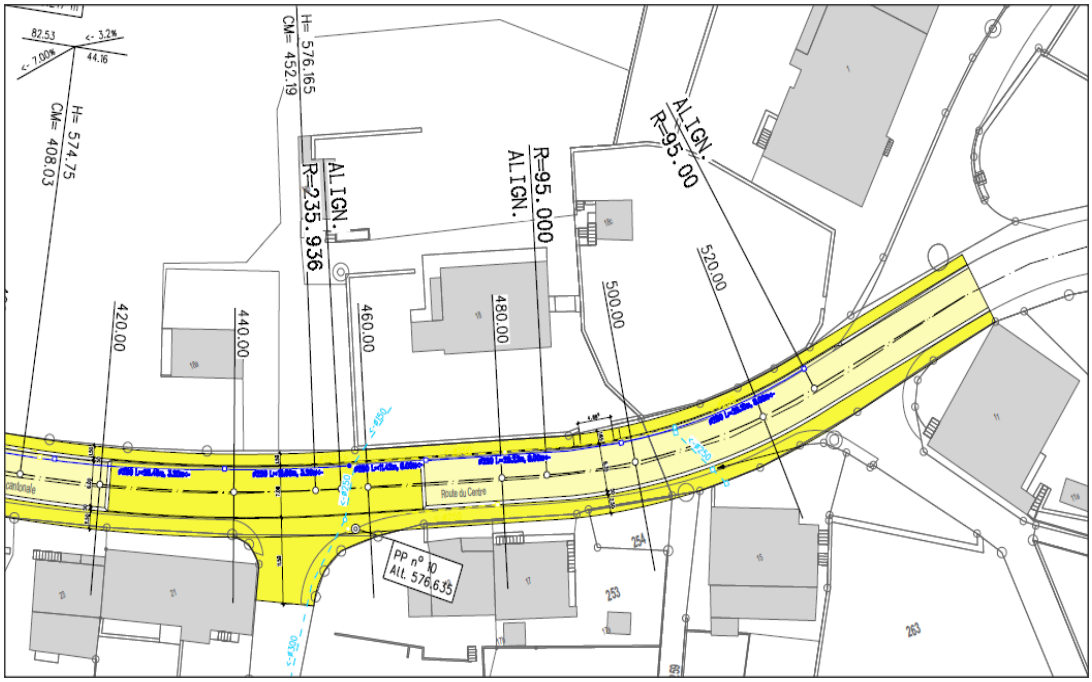
ALIGN.
R=95.00
520.00
R=95.000
ALIGN.
500.00
480.00
ALIGN.
R=235.936
460.00
H= 576.165
CM= 452.19
440.00
420.00
H= 574.75
CM= 408.03
82.53
44.16
PP n° 10
Alt. 576.635
Route du Centre
253
254
263

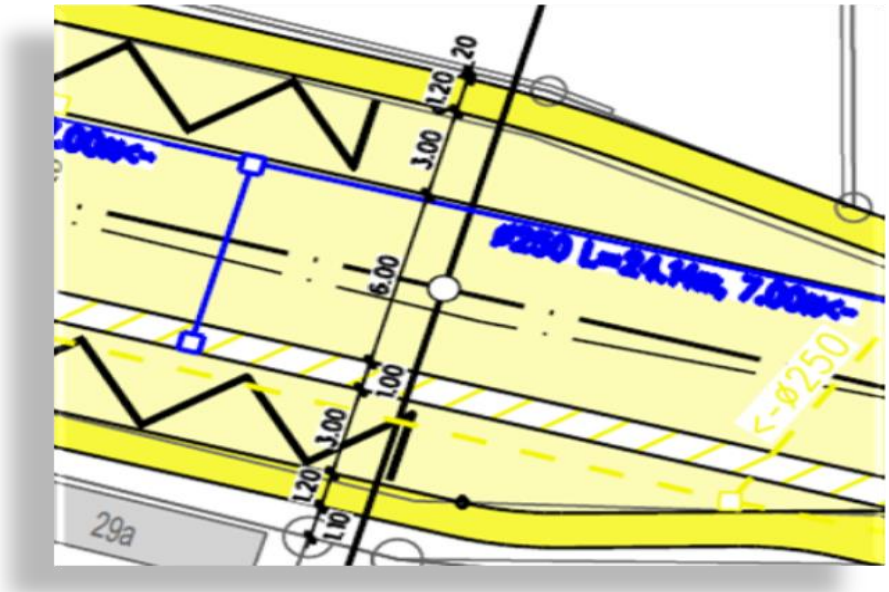
1.20
3.00
6.00
1.00
3.00
1.20
1.10
29a

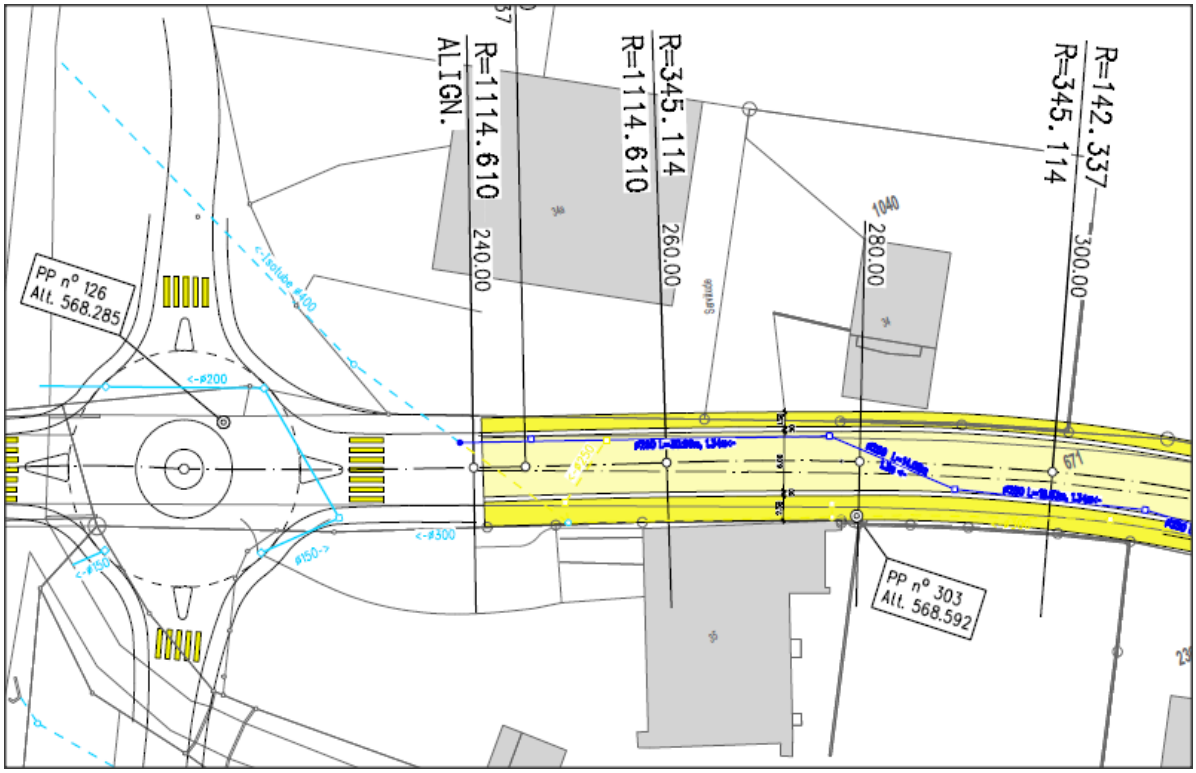

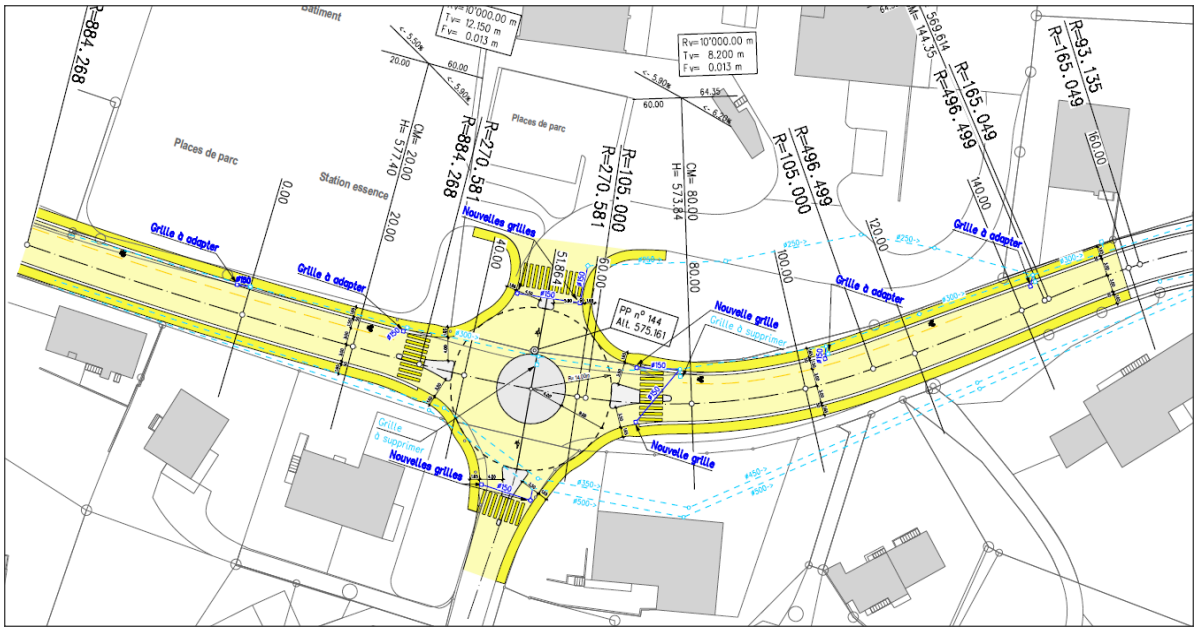

Mme Christiane Bapst demande quelle est la signification des traitillés bleus sur le plan ?

M. Corpataux répond qu'il s'agit de la canalisation d'évacuation des eaux claires. La bordure non franchissable est pour le trottoir d'une hauteur habituelle.

M. François Gendre déclare que, mis à part, le regret que M. Corpataux quitte le Conseil communal et la commission des routes, il souhaite faire quelques remarques sur cette présentation. La réfection de ce tronçon Valtraloc "Mouton - Carrefour La Sonnaz" va causer durant de très nombreux mois des désagréments très importants à la population de Belfaux étant donné qu'il n'y a pas d'échappatoire par rapport à ce trajet.

Pour M. Gendre, c'est une perte par rapport au peu de bénéfice que ce tronçon va procurer. Il ne voit pas, à part l'aspect esthétique, ce que ça peut apporter. Il privilégie le giratoire de La Sonnaz et la porte d'entrée du village, direction Grolley. Ce tronçon va apporter des problèmes énormes ne serait-ce que par les oppositions qui vont en découler.

M. Corpataux confirme que c'est un sujet qui a longuement été débattu à la commission des routes. Il y avait des avis divergents. Cependant, cette route est en piteux état, donc de toute manière, il va falloir la rénover à relativement court terme. L'orniérage nécessite un rattrapage du coffre. De toute manière, il y a des travaux à prévoir. C'est vrai qu'un concept Valtraloc représente plus de frais pour la commune et des nuisances au niveau de la longueur des travaux. Personnellement, il pense que ces travaux doivent être réalisés, si ce n'est pas maintenant, ce sera dans quelques années. M. Corpataux estime qu'il faut saisir cette opportunité de pouvoir le réaliser avec les subventions du Canton.

dma ingénieurs SA
Rte St.-Nicolas-de-Flüe 18, Case postale 93, 1700 Fribourg
Téléphone :026 / 425 84 00 Fax :026 / 424 84 09

Commune de Belfaux **40331.002**
Axe: Payerne - Fribourg
VALTRALOC - tronçon giratoire de la Forge - Restaurant Le Mouton

Devis estimatif

								Part Canton		Part commune	
1	Installation de chantier	1	gl	Fr	110'000.00	Fr	110'000.00	67'100.00	61%	42'900.00	39%
2	Dégrappage, coupe et fraisage revêtement	3710.00	m²	Fr	6.00	Fr	22'260.00	18'921.00	85%	3'339.00	15%
3	Evacuation revêtement et taxe (ep. 0.15m)	560.00	m³	Fr	21.00	Fr	11'760.00	9'996.00	85%	1'764.00	15%
4	Démolition bordures et évacuation	760.00	m	Fr	20.00	Fr	15'200.00			15'200.00	100%
5	Démolition pavés et évacuation	630.00	m	Fr	20.00	Fr	12'600.00			12'600.00	100%
6	Excavation route (0.90 m)	2240.00	m³	Fr	12.00	Fr	26'880.00	24'192.00	90%	2'688.00	10%
7	Excavation trottoir (0.60 m)	760.00	m³	Fr	12.00	Fr	9'120.00	6'840.00	75%	2'280.00	25%
8	Evacuation matériaux d'excavation route	2240.00	m³	Fr	25.00	Fr	56'000.00	50'400.00	90%	5'600.00	10%
9	Evacuation matériaux d'excavation trottoir	760.00	m³	Fr	25.00	Fr	19'000.00	14'250.00	75%	4'750.00	25%
10	Fourniture et mise en place de grave I route	2240.00	m²	Fr	65.00	Fr	145'600.00	131'040.00	90%	14'560.00	10%
11	Fourniture et mise en place de grave I trottoir	760.00	m²	Fr	65.00	Fr	49'400.00	24'700.00	50%	24'700.00	50%
12	Revêtement AC MR 11 40 mm (route)	240.00	t	Fr	220.00	Fr	52'800.00	47'520.00	90%	5'280.00	10%
13	Revêtement ACT 22 90 (route)	540.00	t	Fr	200.00	Fr	108'000.00	97'200.00	90%	10'800.00	10%
14	Revêtement ACT 22 70 mm (trottoir)	240.00	t	Fr	210.00	Fr	50'400.00	37'800.00	75%	12'600.00	25%
15	Revêtement AC 11 40 mm (trottoir)	140.00	t	Fr	220.00	Fr	30'800.00	23'100.00	75%	7'700.00	25%
16	Bordures largeur 500 mm	480.00	m	Fr	150.00	Fr	72'000.00			72'000.00	100%
17	Pavé 11/13 (trottoir)	630.00	m	Fr	50.00	Fr	31'500.00			31'500.00	100%
19	Canalisation EC					Fr	285'000.00	142'500.00	50%	142'500.00	50%
20	Signalisation + marquage				En bloc	Fr	40'000.00	40'000.00	100%		
21	Eclairage (Electrique + Génie civil)				En bloc	Fr	80'000.00			80'000.00	100%
22	Remises en état, diverses finitions						80'000.00	60'000.00	75%	20'000.00	25%
	Total HT						**1'308'320.00**	**795'559.00**	**61%**	**512'761.00**	**39%**

Giratoire Autafond - Participation de tiers

- Coût du tronçon Pont Sonnaz – Giratoire Autafond
- Justification de la participation de tiers au giratoire:
  - Giratoire rendu nécessaire pour les commerces : CHF 348'000.- HT
  - Trottoir entre surface commerciales et bâtiment Swisscom : CHF 47'058.- HT

	Total HT	Total TTC	Participation Canton	A charge de la commune
			33%	67%
Carrefour	348'000	375'840	124'027	251'813
Trottoir Swisscom - P&F	47'058	50'823	16'771	34'051
Total				**285'864**

Coûts totaux du Valtraloc à la charge de la commune

	Total HT	Total TTC	Participation Canton	à la charge de commune
			61%	39%
Tronçon Mouton Sonnaz	1'308'320	1'412'986	861'921	551'064
Tronçon Sonnaz Giratoire Autafond			33%	67%
Adaptation route Sonnaz Giratoire	425'000	459'000	151'470	307'530
Giratoire route d'Autafond	348'000	375'840	124'027	251'813
Total			1'137'418	1'110'407
Participation de tiers				95'000
Reste				1'015'407
Subvention de l'Agglo			50%	507'704
Reste à la charge de la Commune				507'704

M. Jean-Paul Bossy demande s'il serait possible de commencer par le giratoire et faire le reste par la suite au lieu de l'inverse ?

M. Corpataux répond que c'est très probablement possible, il faut voir avec l'ingénieur mais on n'est pas à ce stade-là de l'étude. Actuellement, c'est le projet de détail qui va être mis à l'enquête. Mais la façon dont les travaux seront mis en place est à déterminer. Ce qui est sûr c'est que c'est en 2015.

M. Dominique Stohr a une question par rapport au devis pour l'adaptation de la route entre les 2 giratoires. Ça représente moins de 100 m et il trouve le montant énorme.

M. Corpataux répond que s'il l'on prend, en comparaison, la partie Mouton-La Sonnaz qui est de CHF 1'300'000.- et celle-ci qui est de CHF 425'000.-, les proportions sont relativement correctes malgré tout au niveau des longueurs. Il y a un devis détaillé que la commission des finances pourra étudier. Les postes importants sont les revêtements, les bordures, les trottoirs et finalement, ce sont les coûts de construction d'une route qui sont de cet ordre-là.

Valtraloc: échéancier

- Projet de détail par DMA en cours
- Mise à l'enquête préalable au canton : Avril 2014 – 1 mois
- Négociation des emprises avec les propriétaires fonciers – 2014
- Mise à l'enquête publique : automne 2014
- Réalisation dès mars 2015
- 8 mois de travaux
    - Poids lourds détournés, circulation alternée, voire un sens de circulation transféré sur route de la Sonnaz – Sur-le-Ru

Commission des routes: Autres objectifs pour 2014

- Etude Rte des Prés en parallèle au Valtraloc pour réalisation simultanée en 2015
- Finalisation mobilier et marquage zone 30. Un complément de mobilier est nécessaire à la Rte Sur-le-Ru
- Rénovation des routes selon le plan de rénovation de législature (Route de Cudré)
- Concept de modération de trafic global pour répondre aux endroits dangereux, en fonction du budget 2015
- Règlement d'évacuation des eaux révisé selon la nouvelle loi cantonale sur les eaux (2009-2011)

COMMISSION DES ENERGIES

Cité de l'Energie

Démarche en vue de la certification cité de l'énergie en cours. L'état des lieux sur les 79 mesures du catalogue Cité de l'énergie montre que Belfaux obtient 38% sur les 50% nécessaires à la certification**.**

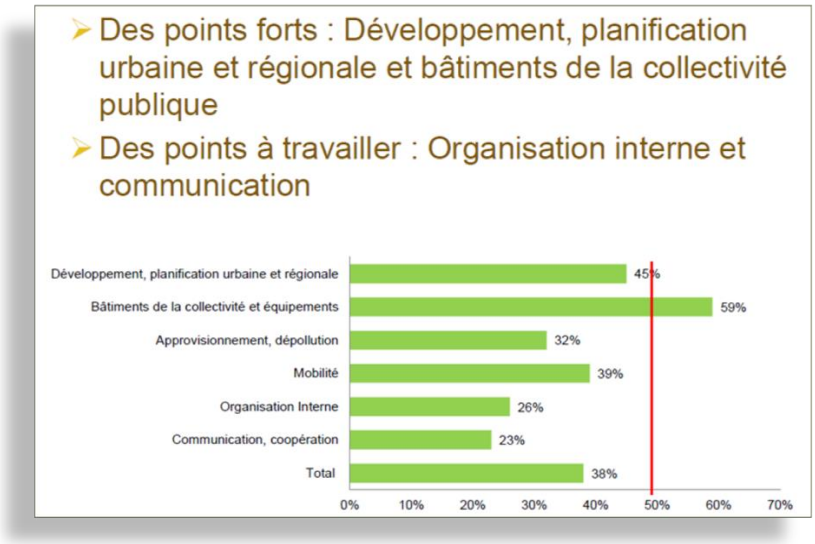

- Plan d'actions défini et proposé au Conseil communal par la commission des énergies, avec la collaboration du bureau Planair
- Les actions suivantes ont été acceptées par le Conseil communal :
  - Bilan et indicateurs: réalisation d'un bilan énergétique territorial BET, financé par le service cantonal de l'énergie
  - Bilan et indicateurs : campagne Display affichant la consommation des bâtiments communaux.
  - Efficacité énergétique des bâtiments communaux : mise en place du programme Energo permettant le suivi des consommations et la définition de mesures d'économies
  - Communications intensives par les membres de la commission sur les thèmes de l'énergie, sur le site www.Belfaux.ch et par les flashs

Autres thèmes

Eclairage public : mesures d'assainissement terminées en 2014

- Le remplacement des lampes mercure par le LED est réalisé sur l'ensemble du territoire.
- La puissance à Champ Bonjard est diminuée de 70W à 50W
- La réduction de puissance de 50% des lampes sodium de 0h à 6h est en cours d'installation

Eolien

- Suite aux difficultés de la société Ennova, le Conseil communal a pris contact avec Greenwatt et étudiera avec la commission la possibilité d'implanter une éolienne test en forêt

Biomasse

- La société Biowatt SA, M. Frédéric Angéloz, a présenté un avant projet Biogaz pouvant s'implanter à Belfaux. La commission devra préaviser ce projet, particulièrement les sites potentiels d'implantation.
-

DICASTERE DES EAUX

- Travaux de rénovation du réservoir Combarod prévus avant l'été
- Mesure des débits des captages du remblai et des côtes afin de déterminer la raison des baisses de débit depuis 2007

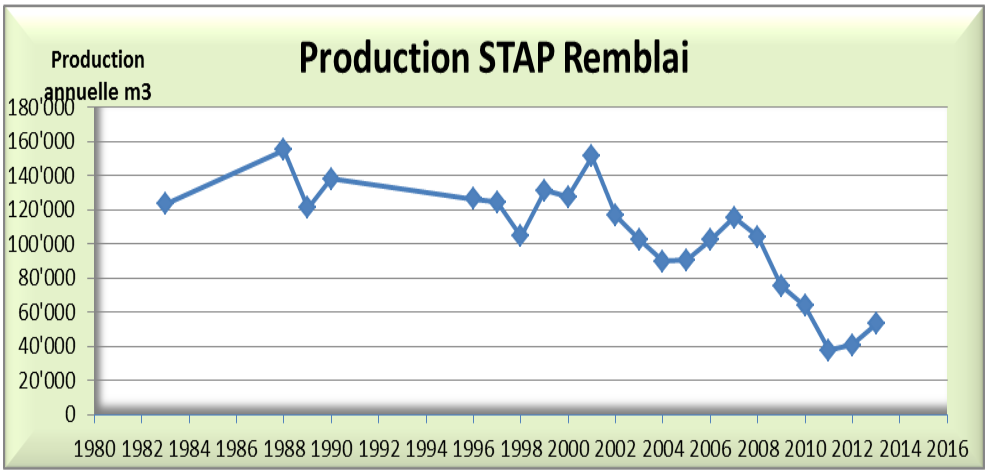

- Détermination des mesures à prendre sur les puits des captages afin de rendre leur accès conforme aux exigences du SAAV

COMMISSION DES CONSTRUCTIONS

Mme Rose-Marie Probst explique que le rôle de la commission des constructions est avant tout d'examiner les dossiers de demandes de permis déposés à la commune par les citoyens pour des constructions exigeant un permis cantonal octroyé par la préfecture ou des constructions de minime importance exigeant un permis octroyé par la commune. Elle se doit de contrôler si la demande est correcte, si elle correspond aux exigences et aux règles en vigueur afin de permettre le suivi de la procédure.

Dès le moment où un dossier est déposé à l'administration communale, les membres de la commission sont convoqués. La fréquence n'est donc pas forcément régulière.

La commission compte actuellement 12 membres, 4 personnes en font partie d'office (conseillère communale, secrétaire communale, employé responsable des contrôles techniques, commandant du feu), 3 représentants du groupe socialiste, 3 du groupe PDC, 1 du groupe Arc-en-Ciel et 1 du groupe UDC.

En cours de législature, la préfecture, en collaboration avec le service des constructions, a modifié le système mis en place pour le suivi de la procédure et a donné un rôle plus important aux communes en ce qui concerne le contrôle du contenu du dossier. Le dossier ne peut être mis à l'enquête publique et transmis à Fribourg que s'il est complet et qu'il comprend tous les formulaires exigés. Pour ce faire, une check-liste a été éditée et transmise aux communes. De ce fait, le rôle de la commission a été sensiblement modifié : le contrôle du dossier doit se faire en suivant cette check-liste. Or, avec 12 membres autour de la table, ce n'est pas une situation idéale. La commission s'est réunie et, après discussion, a opté pour une nouvelle manière de faire : c'est de convoquer chaque fois les 4 membres commis d'office et à tour de rôle la moitié des autres membres. Chacun reçoit la convocation avec la liste des dossiers traités et les membres convoqués. Il reçoit ensuite le procès-verbal de la séance. Celui qui ne serait pas convoqué à la séance mais qui, au vu de la liste des dossiers traités, se sentirait intéressé à participer aux débats, peut sans autre rejoindre la commission. Il faut constater, il est vrai, que la vitesse de croisière n'est pas encore atteinte, mais néanmoins la commission travaille bien et est en bonne voie pour apporter des améliorations. En tous les cas, aucune critique négative n'a été transmise.

Toutefois, en guise de conclusion et au vu de l'aspect très technique du travail qui est demandé aux membres de la commission des constructions, il serait judicieux, pour la prochaine législature, que le Conseil communal pense à engager une réflexion afin de se déterminer s'il est adéquat de continuer sous cette forme ou s'il ne serait pas plus judicieux de faire appel à un conseiller technique, professionnel dans le domaine de la construction.

Mme Christiane Bapst demande pourquoi la commission est scindée en deux ?

Mme Probst répond que c'est une question de nombre. Etant donné que la commission travaille avec une « check-liste » que l'on prend point par point, à 12 membres c'est difficile de travailler.

Mme Bapst pensait que dans la commission, il y avait 8 membres.

Mme Probst répond que non, il y a 12 personnes.

COMMISSION SCOLAIRE

M. Marc Lüthi informe le Conseil général qu'au vu du nombre d'élèves, une demande a été faite au canton pour ouvrir une classe primaire supplémentaire. La DICS a donné son autorisation pour la rentrée 2015. C'est une bonne nouvelle.

La commission scolaire planche sur un règlement d'école. En effet, si les communes d'Autafond et de Belfaux ont un règlement scolaire, il n'y a pas de règlement d'école.

M. Jean-Marc Bertschy a une question par rapport aux mesures structurelles d'économie liées à l'enseignement. Là, on vient d'apprendre qu'on va pouvoir ouvrir une nouvelle classe, mais avec les mesures d'économie, les effectifs risquent d'être élevés au risque d'avoir une diminution du nombre de classes. Est-ce que la commission scolaire et le Conseil communal se sont positionnés par rapport à ces mesures d'économie ? Elles sont en consultation jusqu'au 20 avril 2014. Il serait judicieux que le Conseil communal fasse part de sa position, qui, il l'espère, sera négative par rapport à ses mesures d'économie qui auront, notamment, des répercutions sur le nombre d'élèves par classe.

M. Lüthi répond que le Conseil communal a chargé la commission scolaire de gérer le sujet et celle-ci va en débattre lors d'une prochaine séance ou lors d'une séance extraordinaire. Son préavis sera transmis au Conseil communal. De plus, le Conseil communal attend en général la prise de position de l'Association des communes fribourgeoises.

Mme Andrea Felder demande l'état d'avancement du projet d'agrandissement de l'école ? Il lui semblait que la Commission de bâtisse (Coba) devait analyser la situation.

Mme Probst répond que lors de la séance d'information, la Coba avait démontré les besoins et le bureau Archam avait défini le site.

Le Conseil communal s'est déterminé sur une implantation sur les terrains récemment acquis à l'hoirie Lauper.

La Coba n'a pas siégé car les discussions se font au sein du Conseil communal pour l'instant.

5. Fusion, discussions

M. le Syndic parle tout d'abord de la fusion de Sarine Nord, issue du plan de fusion élaboré par M. le Préfet. Ce dossier est en standby pour des raisons financières. La DIAF a été sensibilisée par le problème, dans le cadre des fusions, des communes appartenant au périmètre de l'agglomération avec celles n'en faisant pas partie.

La présence, ce soir, de M. Adrien de Steiger est probablement indicative. Lors d'une précédente séance, M. le Syndic avait annoncé qu'un processus de fusion allait démarrer avec la commune d'Autafond en 2014. Une première séance du groupe de travail a déjà eu lieu. La 2ème séance est fixée au 12 mars 2014. L'objectif est une fusion au 1er janvier 2016, la population devra se déterminer dans le courant 2015 et des élections anticipées auront lieu en automne 2015 afin de pouvoir débuter sur une année civile complète.

M. Dominique Schaller souhaite connaître qui sont les membres du groupe de travail de la fusion Autafond – Belfaux.

M. le Syndic indique les noms des 4 représentants de la commune de Belfaux, à savoir Mmes Anne-Lise Meyer, Corine Ajilian et Rose-Marie Probst et lui-même et les 3 représentants de la commune d'Autafond, à savoir M. Adrien de Steiger, syndic d'Autafond, Mme Mary-Lise Bapst et M. Romain Bapst.

M. le Syndic ajoute que la DAIF, sensibilisée par ce problème, a mis en place un comité de pilotage technique et un comité de pilotage politique dont 1 représentant par périmètre de fusion a été nommé. Pour le périmètre de Sarine Nord, il s'agit du syndic de Ponthaux. M. le Syndic en fait partie en tant que membre de l'agglomération.

6. Agglomération, information et discussions

M. le Syndic présente « Articulation agglomération et fusions de communes ».

Travaux du groupe technique

1. Introduction
2. Rappel du mode de financement de l'Agglomération
   - > Clé «fonctionnement»
   - > Clé «mobilité»
3. Pistes examinées par le groupe technique
   - > Modèle «à deux cercles»
   - > Modification de la clé «mobilité»
   - > Moratoire
   - > Clé de répartition des charges consécutives à la mise en œuvre du PA2
4. Conclusion

1. Introduction

1. Mandat du groupe technique:
   - > Approfondir le scénario d'une Agglomération à deux cercles
   - > Recenser d'autres pistes possibles
   - > Collaborer à la réponse au postulat Schneuwly/Bapst «Standortbestimmung Agglomeration – Nutzen und Kosten»
3. Constats:
   - ➢ Interprétations du scenario «à deux cercles» multiples
   - ➢ De ce fait: difficultés des collectivités concernées à prendre position

2. Financement : rappel

- Deux clés, selon la tâche financée

	Statuts	Charges concernées Deux clés, selon la tâche financée	Critères de répartition	Participation des communes (comptes 2012 arrondis)
Clé "fonctionnement"	Art. 36	- Charges de fonctionnement - Charges financières relatives aux investissements	Population légale	3'500'000.--
Clé "Mobilité"	Art. 47	Charges d'exploitation des transports publics (d'agglomération)	Population légale Nb d'emplois Nb véhicules Aire de bâtiment et industrielle Qualité de la desserte	10'500'000.--

- Fonctionnement
  A l'origine:

  50% selon population légale
  50% selon population légale pondérée par l'indice de capacité financière

  Après l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation intercommunale (1er janvier 2011):

  100% selon population légale (décision du Conseil d'Agglomération du 7 octobre 2010)

- Mobilité
  - 5% selon la population légale
  - 5% selon le nombre d'emplois
  - 5% selon le nombre de voitures de tourisme
  - 5% selon l'aire de bâtiment et de l'aire industrielle (ABI)
  - 80% selon la qualité de la desserte urbaine, soit:

    * (population légale + nb. d'emplois/2)

3. <u>Pistes examinées par le groupe technique</u>

<u>Modèle à 2 cercles</u>

Organisation de l'Agglomération

- ✓ Composition du Comité (actuellement: 1 membre/commune, 3 pour Fribourg)
- ✓ Composition du Conseil (actuellement: 3 sièges/commune + 1/2500 habitants)

- Tâches de l'Agglomération
  - ✓ Aménagement du territoire
  - ✓ Mobilité
  - ✓ Protection de l'environnement
  - ✓ Promotion économique
  - ✓ Promotion touristique
  - ✓ Promotion des activités culturelles

- Droits populaires
  Initiative
  Référendum obligatoire et facultatif

  Rappel des pistes
  - ➢ Uniquement sur la clé «fonctionnement»
  - ➢ Critère de répartition entre cercles:
  - ➢ Typologie des communes
  - ➢ Distance à la ville centre
  - ➢ Agglomération compacte
  - ➢ Zone 10 de Frimobil
  - ➢ Facteur à appliquer
  - ➢ 25%
  - ➢ 50%
  - ➢ …

Communes	Sans fusion et sans « cercles »	Avec modèle «à deux cercles» et fusions de Sarine Ouest et Sarine Nord
Sarine Nord	**214’352.-**	**291’258.-**
Sarine Ouest	**395’755.-**	**662’428.-**
Corminboeuf	**241’905.-**	**173’776.-**
Fribourg	**8’435’671.-**	**8’410’163.-**
Givisiez	**508’307.-**	**499’353.-**
Granges-Paccot	**497’751.-**	**490’923.-**
Marly	**901’081.-**	**887’556.-**
Villars-sur-Glâne	**2'239’372.-**	**2’223’500.-**
Düdingen	**544’009.-**	**339’246.-**

Variation de la clé de mobilité

Génération de trafic (20%)

Qualité de la desserte (80%)

	Sans fusion	**Clé inchangée, Fusions de Sarine Nord et Sarine Ouest**
Sarine Nord	214'325.- (Belfaux)	417’232.- (+95%)
Sarine Ouest	395’755.- (Avry + Matran)	899’781.- (+127%)
Corminboeuf	241’905.-	217’524.- (-10%)
Fribourg	8'435’671.-	8'099’847.- (-4%)
Givisiez	508’307.-	472’587.- (-7%)
Granges-Paccot	497’751.-	467’732.- (-6%)
Marly	901’081.-	820’161.- (-9%)
Villars-sur-Glâne	2'239’372.-	2'122’154.- (-5%)
Düdingen	544’009.-	461’185.- (-15%)

Génération de trafic (10%)

Qualité de la desserte (90%)

Communes	Sans fusion	Clé inchangée, Fusions de Sarine Nord et Sarine Ouest
Sarine Nord	214'325.- (Belfaux)	342’719.- (+60%)
Sarine Ouest	395’755.- (Avry + Matran)	762’237.- (+92%)
Corminboeuf	241’905.-	200’944.- (-17%)
Fribourg	8'435’671.-	8'455’841.- (0%)
Givisiez	508’307.-	450’255.- (-11%)
Granges-Paccot	497’751.-	459’529.- (-8%)
Marly	901’081.-	779’676.- (-13%)
Villars-sur-Glâne	2'239’372.-	2'158’005.- (-4%)
Düdingen	544’009.-	368’997.- (-32%)

Génération de trafic (0%)

Qualité de la desserte (100%)

Communes	Sans fusion	Clé inchangée, Fusions de Sarine Nord et Sarine Ouest
Sarine Nord	214'325.- (Belfaux)	268'205.- (+25%)
Sarine Ouest	395’755.- (Avry + Matran)	624'693.- (+58%)
Corminboeuf	241’905.-	184'363.- (-24%)
Fribourg	8'435’671.-	8'811’834.- (+4%)
Givisiez	508’307.-	427’923.- (-16%)
Granges-Paccot	497’751.-	451'327.- (-9%)
Marly	901’081.-	739'190.- (-18%)
Villars-sur-Glâne	2'239’372.-	2'193’856.- (-2%)
Düdingen	544’009.-	276’810.- (-49%)

M. le Syndic présente ensuite un tableau de la participation annuelle des communes à l’Agglo selon différents scénarios, avec différentes fusions possibles.

M. Dominique Stohr déclare que, dans le tableau, pour le montant de 1 mio c’est pour 5 communes, mais si on ramène ce chiffre au nombre d’habitants quelle est la différence sur l’état actuel pour Belfaux ?

M. le Syndic répond que Belfaux a actuellement 3'000 habitants, Sarine Nord compte 6'000 habitants, ce qui donne environ CHF 460'000.--, donc le double qu’actuellement.

M. François Gendre fait une réflexion concernant la fusion des communes en tant qu'ancien conseiller communal de La Sonnaz. Pour lui, la fusion avec Autafond est la concrétisation de bons rapports de voisinage. Mais une fusion avec la commune de La Sonnaz serait une belle fusion. Il est vrai qu’un sondage a été organisé, mais il date déjà de 2 ans et il estime qu’il n’a pas été présenté de la façon optimale.

Belfaux collabore avec La Sonnaz pour la déchetterie, la halle de sports, la crèche, le service social, les curatelles, le cimetière, la corporation forestière, le service du feu, la station d'épuration des eaux et d'autres associations dans le cadre du district. Il y a un fait nouveau qui pourrait relancer le débat. En effet, la nouvelle loi scolaire est sur le point d'être votée au Grand Conseil dont la fixation du nombre de classes dans un cercle scolaire à savoir 10. La commune de La Sonnaz compte 4 classes primaires et 2 enfantines. Elle dispose dans des bâtiments neufs de plusieurs classes inoccupées, ceci à 2 km du cercle scolaire d'Autafond-Belfaux. Il paraît évident qu'une coopération, voire une fusion dans ce cadre devrait être envisagée.

Concernant la mobilité, Belfaux a avec la commune de La Sonnaz des tronçons communs : la route de Lossy qui va être prochainement refaite, les trottoirs vers Formangueires, des sujets qui devraient être débattus dans les communes. Il y a aussi le projet de route de contournement et le tronçon de la route de Cutterwil qui sont des sujets qui doivent être abordés.

Il propose que le Conseil communal, avec l'appui de M. le Préfet, relance le débat avec le Conseil communal de La Sonnaz.

M. le Syndic répond qu'il comprend le vœu de M. Gendre. Le plan des fusions indiquait plusieurs scénarios. Un des scénarios était la fusion par étape. Le processus engagé avec la commune d'Autafond est une étape. Il se voit mal revenir en arrière et prendre contact avec La Sonnaz. Ce qu'il faut savoir c'est que le milieu de l'année 2015 est la date butoir pour obtenir l'aide à l'encouragement à la fusion. Mais le Conseil communal en prend note.

M. le Président précise que le bureau du Conseil général avait invité l'agglomération mais le délai était un peu court. L'invitation pourra être renouvelée pour une prochaine séance.

7. Propositions

Le Président rappelle que les membres du Conseil général ont reçu avec la convocation les propositions qui concernent les années 2012-2013.

Il ouvre la discussion générale au sujet des propositions.

La parole n'est pas demandée.

8. Questions

Le Président rappelle que les membres du Conseil général ont reçu avec la convocation l'état actuel des questions qui concernent les années 2012-2013.

Il ouvre la discussion.

Mme Josiane Berset constate que la construction de plusieurs logements sur le territoire de la commune touche à sa fin. Cela représente approximativement une septantaine de logements qui seront prochainement occupés. Ses préoccupations se résument aux questions suivantes :

- Les locaux scolaires actuels sont-ils suffisants à court terme pour accueillir les futurs élèves ?

- Comment le Conseil communal entend-il accueillir ces nouveaux élèves ?

Mme Rose-Marie Probst explique que dans l'analyse qui a été faite sur les besoins, il a été tenu compte des choses connues comme le nombre d'enfants nés, pondéré par les constructions en cours de réalisation. Donc dans l'évaluation réalisée, ces nouveaux habitants avaient été intégrés et engendraient l'ouverture d'une classe primaire supplémentaire à la rentrée 2014 - 2015 et l'éventuelle ouverture d'une classe enfantine à la rentrée 2015 - 2016. L'étude du bâtiment se poursuit. On a des solutions pour 3 ans et pas plus.

La parole n'est plus demandée.

9. Election de la présidente ou du président pour l'année 2014 (entrée en fonction 1er mai 2014)

M. le Président rappelle que selon le règlement du Conseil général la période de présidence est fixée entre le 1er mai et le 30 avril et selon le tournus adopté par les groupes en début de législature 2011-2016, la candidate ou le candidat à la présidence du Conseil général devrait être présentée par le groupe PDC-Futuro.

M. Roger Descloux indique que le parti PDC-Futuro présente la candidature de M. Christophe Zbinden en qualité de Président du Conseil général.

M. Zbinden est né le 30 septembre 1972. Il est marié et père de 2 enfants, 1 fille de 12 ans et 1 garçon de 10 ans. Hormis une parenthèse de 5 ans à La Corbaz, il a toujours vécu à Belfaux. Il a effectué un apprentissage de ferblantier-sanitaire-couvreur. Après avoir complété sa formation, il a assumé la tâche de technicien dans une entreprise d'étanchéité dès 2002.

Depuis 2010, M. Zbinden dirige l'entreprise ETSA Etanchéité SA. Son expérience professionnelle indique qu'il est la personne avec le profil idéal pour assumer ce poste au sein du Conseil général dont il est membre depuis 2006. Il est également membre de la commission des constructions.

Le groupe est certain qu'il est l'homme de la situation et qu'il saura mener à bien les riches débats du Conseil général.

Quant à ses hobbies, il a joué au football en junior, en actif et a ensuite assumé un rôle d'entraîneur au sein de l'ES Belfaux. Il participe depuis de nombreuses années à la vie du club. Actuellement, il est membre des seniors ainsi que du "Club des 100" .

Il est également membre fondateur du Hockey-club Belfaux et fervent supporter du HC Gottéron. Il a fait partie du comité d'organisation de Belfaux-Belfête en 2009 et s'est engagé pour celui qui sera organisé en 2015.

M. Zbinden se déclare intéressé et prêt à mettre ses compétences et son enthousiasme au service des habitants de Belfaux.

Le PDC-Futuro recommande de voter pour M. Christophe Zbinden, candidat à la présidence du Conseil général.

M. le Président demande s'il y a d'autres candidatures.

Comme aucune autre candidature n'est présentée pour l'élection de la présidente ou du président du Conseil général, le Président clôt la discussion générale et signale aux membres du législatif que, conformément à l'article 15 du règlement du Conseil général, l'élection du président doit se dérouler au scrutin de liste.

Il demande dès lors à la scrutatrice et aux scrutateurs de distribuer les bulletins de vote.

Le résultat du scrutin de liste est le suivant :

Bulletins distribués	27
Bulletins rentrés	27
Bulletins blancs	1
Bulletins valables	27
Majorité absolue	14

M. Christophe Zbinden obtient 26 voix et est élu président du Conseil général pour l'année 2014.

M. Christophe Zbinden remercie le Conseil général pour la confiance qu'il lui a témoignée pour cette élection. C'est avec plaisir qu'il prend la succession de M. Alain Carrupt qu'il félicite et remercie pour son travail de président durant cette année. Il remercie tout le monde.

10. Election de la vice-présidente ou du vice-président pour l'année 2014 (entrée en fonction 1er mai 2014)

Le Président signale aux membres du Conseil général que, selon le tournus adopté en début de législature, le candidat à la vice-présidence du Conseil général pour 2014 doit être présenté par le groupe PS, PCS et Ouvertures et invite le responsable de ce groupe à proposer une candidature pour l'élection à cette fonction.

Mme Josiane Berset déclare que le groupe PS, PCS et Ouvertures a le plaisir de présenter la candidature de M. Dominique Schaller pour la vice-présidence du Conseil général 2014.

M. Schaller est âgé de 43 ans, marié et père de 7 enfants, 4 filles et 3 garçons âgés de 19 à 4 ans. Originaire du canton du Jura, il est domicilié dans le canton de Fribourg depuis 1995 et citoyen de Belfaux depuis 12 ans.

Il suit une formation d'ingénieur forestier à l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich. Il est actuellement responsable du Vème Arrondissement des forêts qui regroupe les districts de la Broye et du Lac.

Il est membre du Conseil général depuis 2006 et également membre de la commission financière. Tout récemment, la commission chargée de la révision du règlement du Conseil général a mené à bien ses travaux sous la présidence de M. Dominique Schaller qui a fait largement preuve de qualités d'écoute et de médiation.

Il occupe ses loisirs avec sa famille et le contact avec la nature. Il est d'ailleurs membre du comité du chœur d'enfants Chanteclair.

Le groupe PS, PCS et Ouvertures est certain que M. Dominique Schaller fera un excellent vice-président du Conseil général. C'est donc avec plaisir et confiance qu'il a accepté d'être candidat et que le groupe PS, PCS et Ouvertures propose et soutient sa candidature.

M. le Président demande s'il y a d'autres candidatures.

Comme aucune autre candidature n'est présentée pour l'élection de la vice-présidente ou du vice-président du Conseil général, le Président clôt la discussion générale et signale aux membres du législatif que, conformément à l'article 15 du règlement du Conseil général, l'élection du vice-président doit se dérouler au scrutin de liste.

Il demande dès lors à la scrutatrice et aux scrutateurs de distribuer les bulletins de vote.

Le résultat du scrutin de liste est le suivant :

Bulletins distribués	27
Bulletins rentrés	27
Bulletins blancs	2
Bulletins valables	27
Majorité absolue	14

M. Dominique Schaller obtient 25 voix et est élu vice-président du Conseil général pour l'année 2014.

11. Divers

Sortie des commissions

M. le Syndic rappelle que la sortie des membres des commissions communales et du Conseil général aura lieu le 28 mars 2014, au Palais fédéral, à Berne. Chacun a reçu une invitation et le rendez-vous est fixé à 16 h 00, sur le parking de la halle de sports.

Prise de congé du président

Le Président déclare que : « Nous arrivons au terme de cette séance du Conseil général qui est aussi la dernière séance que j'ai présidée dans le cadre du mandat que vous m'avez octroyé le 16 avril 2013. Mandat qui s'achèvera effectivement le 30 avril prochain. C'est donc l'occasion pour moi de dresser un bref bilan de cette période et d'adresser mes remerciements.

Lors de ma nomination, je m'étais fixé deux objectifs.

Je souhaitais tout d'abord que nous puissions confronter nos idées dans des débats ouverts, animés mais toujours emprunts de respect mutuel. J'y attachais beaucoup d'importance car, je l'avais dit lors de la première séance à laquelle j'avais participé après ma nomination au Conseil général, le climat qui régnait et le ton utilisé dans les échanges m'avaient choqué. Je crois pouvoir dire ce soir que la situation a évolué de manière positive et que les derniers débats ont été constructifs et marqués du sceau du respect.

Comme deuxième objectif, j'aspirais à améliorer la transparence, la collaboration et la communication à tous les niveaux, que ce soit au sein du Conseil général, avec le Conseil communal et avec les différentes commissions. Je pense que dans ce domaine également, la situation a évolué de manière positive. La rencontre en novembre dernier entre le Conseil communal et le bureau du Conseil général a constitué un premier pas important dans la bonne direction. Un deuxième pas a été accompli ce soir avec une séance essentiellement consacrée à l'information et la discussion. Une petite note critique toutefois. Si nous avons fait des progrès remarqués, il reste quand même une marge de progression.

Je félicite et souhaite plein succès à Christophe et Dominique pour leur mandat. Je remercie mes collègues du bureau pour leur participation très active et pour le climat toujours très positif qui a régné lors de nos échanges.

Merci aussi à Monsieur le Syndic, Madame la Vice-syndique et aux membres du Conseil communal. J'ai apprécié notre bonne collaboration et votre ouverture par rapport aux propositions du Bureau.

J'aimerais aussi exprimer ma gratitude à Madame Aeby et à ses collègues du secrétariat communal qui accomplissent un énorme travail et facilitent au mieux notre tâche.

Et enfin, un très grand merci à vous mes collègues du Conseil général. Vous avez fait preuve d'un très bel esprit qui nous a permis de travailler dans un climat agréable qui m'a énormément facilité la tâche. J'ai eu beaucoup de plaisir à pouvoir diriger les débats dans ces conditions et vous en suis très reconnaissant. Merci ! »

Le Président clôt la séance et invite le Conseil communal et tous les membres du Conseil général à partager le verre de l'amitié.

Belfaux, le 20 mars 2014

Le Président :	La Secrétaire :
Alain Carrupt	Fabienne Aeby

Notes :